

(N° 147.)

---

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 9 AOUT 1905.

---

Rapport de la Commission des Finances et des Travaux publics, chargée d'examiner le Projet de Loi autorisant des régularisations et des transferts au Budget de l'exercice 1904, et allouant des crédits supplémentaires aux Budgets des exercices 1904 et 1905.

*(Voir les nos 167, 231 et 250, session de 1904-1905, de la Chambre des Représentants, 136, même session, du Sénat.)*

---

Présents : MM. le Baron DESCAMPS, Président-Rapporteur ; HANREZ, Vice-Président ; CAPPELLE, le Comte DE HEMRICOURT DE GRUNNE et DELANNOY.

MESSIEURS,

La Chambre des Représentants a adopté le Projet qui nous est soumis, sans discussion, dans sa séance du 3 août 1905, par 71 voix contre 22.

Votre Commission a examiné, à son tour, le projet et l'a approuvé, sans observation, par 3 voix contre 2.

Elle a l'honneur d'en proposer l'adoption au Sénat.

*Le Président-Rapporteur,*  
Baron DESCAMPS.